

Image not found or type unknown



recours auprès du tribunal administratif

Par **ADIAKONE**, le **24/02/2009** à **13:36**

Bonjour, j'ai payé un avocat pour qu'il défende mon conjoint qui a été placé en centre de détention de Vincennes

il y a eu une première audience au TGI à Paris (non favorable)

Une deuxième au Tribunal Administratif de Paris (Non favorable)

L'avocat s'est présenté à la première audience et a envoyé un collègue pour la deuxième et depuis plus de nouvelles de lui il n'est plus joignable

je ne sais plus quoi faire

Quelle solution pouvez-vous me donner